

## Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie

### PROCÈS-VERBAL

Date : le 21 octobre 2025  
Heure : 18 h 30

Présents / présentes : D. Guitard, maire  
J. Olivier, maire suppléant  
R. Arseneau, conseiller  
A. Bard-Lavigne, conseillère  
B. Couturier, conseillère  
C. Doucet, conseiller  
G. Frenette, conseiller  
M. Larivière, conseillère  
A. Noël, conseillère

Absents / Absentes : O. Dilhac, conseiller

Administrations : W. St-Laurent, greffière municipale  
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe  
M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives  
R. Doucet, trésorier  
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique  
R. Peñarroya, analyste technique senior  
R. Clavet, chef de police  
B. Robichaud, avocate municipale  
D. Aubé, directeur de la sécurité publique

#### 1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle à l'ordre la rencontre.

#### 2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

### **3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

#### **3.1 Charles Doucet - Jean-Guy Frenette - Citoyen secteur Beresford**

M. Frenette a un lien de parenté avec le conseiller Doucet

### **4. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **4.1 Pétition - Demande de préservation de l'espace vert**

Les membres du conseil seront invités à se prononcer sur son acceptation au point 12.4.

#### **4.2 Pétition citoyenne de Belle-Baie**

Le citoyen concerné a été avisé par courriel le 17 septembre 2025.

#### **4.3 Pouvoir du conseil - 528 rue Des Cèdres, secteur Petit-Rocher**

Les membres du conseil seront invités à ratifier une résolution au point 12. visant à autoriser une exemption de branchements aux services municipaux.

### **5. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Proposé par** C. Doucet, conseiller

**Appuyé par** A. Noël, conseillère

Que l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

**Motion adoptée**

## **6. PRÉSENTATIONS**

### **6.1 Comité de sauvegarde du parc Héritage**

Il souligne que ce parc de quartier est apprécié, fréquenté et utilisé régulièrement par la population. Il le décrit comme un espace paisible où les aînés peuvent marcher et les enfants jouer. M. Mallard demande qu'aucun développement ne soit réalisé sur cette propriété.

M. Christian Richard prend également la parole et présente un plan proposé par le groupe de citoyens concernant l'avenir de cet espace vert.

## **7. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **7.1 Séance ordinaire publique tenue le 16 septembre 2025**

**Proposé par** R. Arseneau, conseiller

**Appuyé par** J. Olivier, maire suppléant

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 16 septembre 2025 soit approuvé comme distribué.

**Motion adoptée**

### **7.2 Séance extraordinaire publique tenue le 7 octobre 2025**

**Proposé par** A. Bard-Lavigne, conseillère

**Appuyé par** M. Larivière, conseillère

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 7 octobre 2025 soit approuvé comme distribué.

**Motion adoptée**

## **8. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - MEMBRES DU CONSEIL**

### **8.1 Conseiller G. Frenette**

Le conseiller Frenette présente son rapport de conseiller, depuis son dernier rapport en date du 19 août.

### **8.2 Conseillère M. Larivière**

La conseillère Larivière effectue un survol des activités et des comités auxquels elle a participé depuis la présentation de son dernier rapport, en date du 19 août 2025.

### **8.3 Conseillère A. Noël**

La conseillère Noël présente son rapport d'activités, incluant les rencontres de comités auxquelles elle a participé depuis la présentation de son dernier rapport, en date du 17 juin 2025.

### **8.4 Conseillère B. Couturier**

Elle y fait état des activités et rencontres de comités auxquelles elle a participé depuis cette date.

### **8.5 Maire suppléant Olivier**

Le maire suppléant Olivier fait le point sur les activités et comités auxquels il a pris part, en son nom ou au nom du maire, depuis la présentation de son dernier rapport en date du 19 août 2025.

### **8.6 Maire Guitard**

Le maire Guitard présente son rapport de maire, couvrant la période débutant le 29 septembre.

## **9. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - ADMINISTRATION**

Elle prend note des questions et commentaires formulés par les membres du conseil afin de fournir des réponses appropriées ou de rediriger les demandes vers les personnes responsables.

## **10. RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

Le rapport de correspondance a été transmis aux membres du conseil par voie électronique (courriel).

Le maire suppléant soulève des questions au sujet d'une correspondance transmise en lien avec les Clubs d'âge d'or.

## **11. FINANCES**

Aucune mise à jour pour ce point.

## **12. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

### **12.1 Tenue d'une 2e audience publique - Nouveau plan municipal et arrêté de zonage**

**Proposé par** B. Couturier, conseillère

**Appuyé par** G. Frenette, conseiller

ATTENDU QUE la municipalité de Belle-Baie élabore actuellement un nouveau plan municipal et un nouvel arrêté de zonage ;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick, une audience publique doit être tenue afin de permettre aux citoyens de présenter leurs commentaires ou objections concernant le projet ;

ATTENDU QUE la municipalité juge approprié de tenir une deuxième séance d'audience publique afin d'assurer une plus grande participation du public et de favoriser la transparence du processus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Belle-Baie tienne une deuxième audience publique dans le cadre du processus d'adoption du nouveau plan municipal et de l'arrêté de zonage, le mercredi 5 novembre 2025, à 18 h 30, au Club de l'âge d'or, situé au 2057, route 322, secteur Robertville, Belle-Baie.

**Motion adoptée**

### **12.2 Soumission - 24-18 - Construction d'un nouveau poste de police**

**Proposé par** C. Doucet, conseiller  
**Appuyé par** J. Olivier, maire suppléant

ATTENDU QUE la Municipalité de Belle-Baie a procédé à un appel d'offres sous le numéro 24-18, pour la construction d'un nouveau poste de police; et

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées par la firme d'architecture Clad inc.; et

ATTENDU QUE cette dernière recommande que le contrat soit attribué à Kamco Construction inc., pour un montant de 12 087 400 \$, plus taxes applicables.

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Belle-Baie attribue la soumission 24-18 à Kamco Construction inc. pour un montant de 12 087 400 \$, plus taxes, conformément à la recommandation de la firme d'architecture Clad inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire et la greffière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

**Motion adoptée**

### **12.3 Demande d'emprunt de capitaux**

**Proposé par** J. Olivier, maire suppléant  
**Appuyé par** M. Larivière, conseillère

ATTENDU QUE la Municipalité de Belle-Baie a présenté une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités en date du 21 octobre 2024, pour un emprunt au montant de 11 000 000 \$;

ATTENDU QUE l'approbation ministérielle relative à cette demande a été accordée le 21 juillet 2025, sous le numéro 25-0048;

ATTENDU QUE à la suite du processus de soumission, un manque à gagner au montant de 2 000 000 \$ a été constaté;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Belle-Baie demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités du Nouveau-Brunswick l'autorisation d'emprunter une somme maximale de 2 000 000 \$, devant servir aux fins suivantes :

But	Fonction	Durée	Montant
Fonds de capital général			
Construction d'un poste de police	Service de protection	30 ans	2 000 000 \$

Cette demande est présentée conformément à l'article 1.1 (ou au paragraphe 4 (1) ou à l'article 1.1 et au paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et à la résolution adoptée par le conseil municipal de la Ville de Belle-Baie le 21 octobre 2025.

**Motion adoptée**

#### **12.4 Pétition - Demande de préservation de l'espace vert**

**Proposé par** B. Couturier, conseillère

**Appuyé par** A. Bard-Lavigne, conseillère

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Belle-Baie accuse réception de la pétition datée du 13 octobre 2025, visant à préserver l'espace vert du 156, rue Arseneau, secteur Beresford, et constatant que celle-ci contient 69 signatures admissibles.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ladite pétition soit transmise au département municipal approprié pour suivi et analyse.

**Motion adoptée**

## **12.5 Pouvoir du conseil - 528, rue Des Cèdres, secteur Petit-Rocher**

**Proposé par** C. Doucet, conseiller

**Appuyé par** A. Noël, conseillère

ATTENDU QUE les propriétaires du terrain identifié sous le numéro de propriété 20806352 ont présenté une demande d'autorisation afin de pouvoir construire une habitation unifamiliale à environ 115 mètres de l'emprise de la rue des Cèdres, dans le secteur Petit-Rocher;

ATTENDU QUE lors du début des travaux de terrassement, les propriétaires ont découvert une formation rocheuse (roche bleue) en surface;

ATTENDU QUE l'emplacement de cette formation rocheuse rend l'accès aux services municipaux d'eau et d'égouts très difficile, entraînant des coûts excessifs pour le raccordement;

IL EST RÉSOLU QUE la Commission de services régionaux Chaleur – Service d'urbanisme soit autorisée à émettre un permis de construction aux propriétaires afin de leur permettre de construire une habitation unifamiliale sur la propriété portant le numéro d'identification 20806352; et

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise une exemption afin de permettre l'installation :

- d'un système d'épuration des eaux usées privé, et
- d'un puits artésien,

sur la propriété visée, à condition que les propriétaires obtiennent tous les permis nécessaires pour l'installation d'une fosse septique avant l'émission du permis de construction.

**Motion adoptée**

**12.6 Restructuration - Brigades des services d'incendie Belle-Baie - Crédation d'une brigade unique avec trois divisions**

**Proposé par** M. Larivière, conseillère

**Appuyé par** B. Couturier, conseillère

ATTENDU QUE la Ville de Belle-Baie a été constituée en 2023 à la suite de la réforme municipale entreprise par le gouvernement du Nouveau-Brunswick ;

ATTENDU QUE la Ville de Belle-Baie compte actuellement quatre brigades de services d'incendie distinctes, issues des anciennes entités municipales ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance d'assurer une gestion efficiente et coordonnée de ses services d'incendie ;

ATTENDU QUE la consolidation des brigades actuelles en une seule brigade d'incendie, structurée en trois divisions, permettra une meilleure gestion des actifs, une uniformisation des pratiques en matière de santé et sécurité, ainsi qu'une approche plus cohérente et efficace en matière de formation ;

ATTENDU QUE cette réorganisation vise également à renforcer l'unité au sein du service d'incendie et à améliorer la qualité des services rendus à la population ;

COMME discuté à huis clos, conformément à la sous-section 68(1) j ) de la Loi sur les municipalités, lors de la réunion du 7 octobre 2025;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Ville de Belle-Baie approuve la création d'une brigade unique des services d'incendie, structurée en trois divisions, lesquelles seront déterminées en fonction des réalités géographiques et opérationnelles du territoire de la Ville ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la direction générale, en collaboration avec la direction de la sécurité publique, soit mandatée pour mettre en œuvre cette réorganisation et entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa réalisation, incluant la consultation des parties prenantes, la révision des politiques internes, et la planification de la transition.

**Motion adoptée**

## 13. INTERVENTIONS DU PUBLIC

### 13.1 Ronald Bertin - Citoyen secteur d'Alcida

Le citoyen M. Ronald Bertin prend la parole pour exprimer ses préoccupations concernant le déneigement et la collecte des ordures.

Il formule également certains commentaires au sujet de l'administration municipale. Le maire l'invite à le rencontrer personnellement afin de discuter plus en détail de ces préoccupations.

### 13.2 Jean-Guy Frenette - Citoyen secteur Beresford

Charles Doucet a déclaré un conflit d'intérêts sur ce sujet. (M. Frenette a un lien de parenté avec le conseiller Doucet) il quitte la réunion pour la durée de la discussion sur ce point.

Les citoyens M. Jean-Guy Frenette et Mme Linda Frenette prennent la parole afin de discuter de la réglementation municipale relative au nombre de roulettes autorisées sur les terrains municipaux.

Ils expriment leur mécontentement, indiquant qu'ils ne sont pas autorisés à avoir plus d'une roulotte sur leur terrain, conformément à la réglementation en vigueur.

## 14. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 20 h 33.



The image shows two handwritten signatures on the left: one in blue ink and another in black ink. To the right of the signatures is a circular official stamp with a decorative border. Inside the stamp, the word "Belle-Baie" is written at the top, "2023" is in the center, and a small star symbol is at the bottom. Below the blue signature, the name "Daniel Guitard, maire" is printed. Below the black signature, the name "Wanda St-Laurent, greffière municipale" is printed.